

**COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL
DU 12 JANVIER 2012**

Le premier Comité Technique Local (CTL) sous sa nouvelle forme, suite aux élections professionnelles, s'est tenu le 12 janvier 2012.

Ce CTL comportait un nombre important de points, dont le principal concernait **les suppressions d'emplois** dans le département pour l'année 2012.

A ce titre, les organisations syndicales (OS) CGT, FO et SNUI-SUD Trésor Solidaires ont lu une déclaration liminaire commune que vous pouvez lire sur notre site local (Ulysse 93, vie pratique, organisations syndicales, syndicat FO DGFIP).

La direction a tenté laborieusement d'expliquer le nouveau mode de calcul des suppressions d'emplois. Celui-ci appelé **MAGERFIP (Méthode d'Allocation Générale des Emplois du Réseau des Finances Publiques)**, est difficilement compréhensible...même pour la direction locale.

Concrètement, au titre de la Loi de finances, le département perd pour l'année 2012 **56 emplois** se répartissant comme suit :

Aucune suppression de A+, 7 suppressions de A (4 en filière fiscale et 3 en filière gestion publique), 14 suppressions de B (14 en filière fiscale et aucune en filière gestion publique), 35 suppressions de C (13 en filière fiscale et 22 en filière gestion publique), **soit un total de 31 en filière fiscale et 25 en filière gestion publique.**

A ces suppressions d'emplois, il faut ajouter les 28 suppressions de catégorie C au titre du plan de qualification ministériel pour l'année 2012 compensés par la création de 1 A+, 11 A et 16 B.

Au total, 63 emplois de catégorie C sont supprimés dans le département pour l'année 2012.

Un appel à la GREVE concernant ces suppressions d'emplois, les conditions de travail, les missions et la rémunération à la DGFIP est lancé à l'ensemble des agents pour le **jeudi 2 février** prochain par **FO DGFIP, la CGT-finances publiques, le SNUI-SUD Trésor Solidaires, la CFTC finances publiques et UNSA finances publiques.**

L'ensemble des organisations syndicales (OS) ont interpellé la direction sur les conditions de travail des agents en citant par exemple :

- l'explosion des arrêts maladie,
- le malaise et le mal-être général,
- le manque parfois de considération des agents et de leur travail,
- la pression des objectifs et des résultats,
- le manque de moyens humains et matériels,
- les demandes croissantes de mutations pour « fuir » du département,
- la non prise en compte les spécificités du département, etc

La direction s'est retranchée derrière la politique décidée par le gouvernement et relayée par la direction générale, sans vouloir considérer la réalité concrète telle qu'elle est.

La direction a proposé la mise en place de « **mesurettes** » pour pallier aux suppressions d'emplois, telles que faire appel aux travailleurs sociaux (assistance sociale, mairies, associations caritatives) pour que ceux-ci aident les usagers dans leurs démarches administratives.

Elle a indiqué sa volonté de demander aux CAF le versement direct des allocations familiales en paiement des cantines et crèches.

L'ensemble des OS présentes au CTL ayant voté **CONTRE** ces suppressions d'emplois à l'unanimité, ce point a été rediscuté le vendredi 20 janvier avec la direction, conformément aux nouvelles règles régissant les CTL.

- **Conclusion du rapport d'audit sur les opérations immobilières :**

Les auditeurs ont analysé les différentes phases de l'élaboration des projets immobiliers de 2010/2011 (création de SIP, restructurations etc) afin de créer une organisation précise et une meilleure coordination des différents services de la DDFIP pour éviter des dysfonctionnements.

A signaler que ces derniers temps, les services n'ont pas été aidés par la mise en place de CHORUS qui a provoqué de grands retards de paiement de l'Etat vis à vis des entreprises.

- **Organigrammes fonctionnels :**

La direction a indiqué que le principe de ces derniers est de :

- Savoir qui fait quoi,
- S'assurer de la pertinence de l'organisation mise en place par la hiérarchie dans les services,
- Déterminer l'ensemble des tâches affectées aux agents en particulier

Il s'agit d'un outil de pilotage pour le chef de division, d'unité, de service.

Pour FO DGFIP, comme nous le rappelons à chaque fois, la meilleure organisation possible ne pourra pas compenser les suppressions d'emplois.

Les remplacements et l'octroi de congés sont ainsi de plus en plus difficiles dans les unités de travail.

- **Ponts naturels :**

L'année 2012 comporte 6 ponts naturels :

le lundi 30 avril 2012, le lundi 7 mai 2012, le vendredi 18 mai 2012, le vendredi 2 novembre 2012, le lundi 24 décembre 2012 et le lundi 31 décembre 2012.

Face au refus de la direction d'organiser, comme par le passé, un vote des agents, sous le prétexte qu'elle avait consulté sa hiérarchie, les OS ont dû démontrer que les agents n'avaient été que très peu consultés par leur hiérarchie.

Face à ce constat approuvé par l'ensemble des OS présentes, la direction a donné son accord sur le principe d'un vote de l'ensemble des agents à l'initiative des OS et organisé par la direction qui, dans ce cadre, assurera toutes les tâches matérielles, à charge pour les OS de procéder au dépouillement de ce vote.

- **Modification des horaires d'ouverture de certains services : Site Moulin, Trésorerie de Montreuil Municipale, Trésorerie de la Courneuve, Trésorerie de Bagnole, Trésorerie de Saint Denis CH, Trésorerie de Saint Denis Municipale :**

La direction n'ayant produit aucun document attestant que les agents avaient été consultés, **FO DGFIP** s'est abstenue.

Toutefois, la direction ayant rajouté à cette liste la Trésorerie de Stains, **FO DGFIP** a voté pour, nous avons su qu'il s'agissait d'une demande des agents.

QUESTIONS DIVERSES

- La direction a présenté un projet de « **lettre de la DDFIP de Seine Saint Denis** » qui sera diffusé à l'ensemble des agents. Il s'agit d'une lettre d'information de l'actualité de la DDFIP 93.

- **Evolution des structures dans le département :**

La direction a confirmé que la création des SIP est arrêtée.

La construction de l'immeuble devant regrouper l'ensemble des services de direction et plusieurs unités de travail situées de Bobigny est ajournée.

En lieu et place de cet immeuble, la direction envisage la construction d'un bâtiment plus petit abritant la seule direction.

Ensuite, le bâtiment du site MOULIN accueillera différentes unités de travail basées sur Bobigny actuellement ainsi que le futur SIP de Bobigny.

Ce projet n'étant pas pour demain, la direction propose la réfection des bâtiments SATIE et MOULIN.

- **Restauration du SIP de Noisy le Sec :**

La direction envisage de faire des travaux pour mettre en place une cantine à l'étage et procéder à une réorganisation de l'immeuble.

En effet, la mairie de Noisy le Sec a refusé que les agents du SIP aillent au restaurant administratif pour des raisons de place semble-t-il.

Vos représentants en CTL :

Didier DUCHESNE, Xavier CHATELAIN, Philippe MASSON et Frédéric DELHAIE.

AVEC FO DEFENDONS LA LIBERTE ET L'INDEPENDANCE SYNDICALES

Permanence FO DGFIP 93: DDFIP Moulin, fo.093@dgfip.finances.gouv.fr ☎ 01.48.96.62.30